nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION, LOCAUX COMMERCIAUX ET GESTION LOCATIVE

Tarifs applicables au 1 septembre 2026

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 49 999 € € : 9 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 4 000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50 000 € et 99 999 € : 7.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 000 € et 149 999 € : 6.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 000 € et 199 999 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 299 999 € : 5.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 300 000 € et 599 999 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 600 000 € et 799 999 € : 4.5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 800 000 € : 4 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 250 € TTC.
Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

VENTE TERRAIN / PARKING / GARAGE

VENTE	HONORAIRES TTC
TERRAIN / PARKING / GARAGE	10 % du prix de vente avec un forfait minimal de 4 000 €

FONDS DE COMMERCE

VENTE	HONORAIRES TTC
Cession de fonds de commerce	10 % du prix de vente

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

LOCATION	HONORAIRES TTC
Locaux commerciaux, industriels ou professionnels	25 % des loyers HT/HC annuels majorés de la TVA en vigueur avec un minimum de 2 500 €

GESTION LOCATIVE

Base d'application du barème	HONORAIRES TTC
Gestion complète du bien	7 % TTC du loyer charges comprises
Assurance loyers impayés	2.90 % TTC du loyer charges comprises
Aide à la déclaration des revenus fonciers	60 € TTC/an

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 60 € TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10.09 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10,09 € TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3.03 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3.03 € TTC par m² de surface habitable.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

Société OP.IMMOBILIER AIX LES BAINS , SAS au capital de 7000 € € - Siège social : 17 AVENUE DU GRAND PORT 73100 AIX LES BAINS - RCS CHAMBERY n° 934653106 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI7301202400000042 délivrée par La Savoie